

Paris, le 28 Mai 2009

FO Énergie et Mines vient d'émettre un avis favorable sur l'accord intéressement et a apposé sa signature sur l'accord avancements au choix.

L'accord d'intéressement s'articule autour de cinq critères nationaux. Celui-ci est l'aboutissement d'une revendication FO Énergie et Mines visant à mettre fin à l'arbitraire qui est le fruit des accords précédemment signés.

L'intéressement, sur la base de cet accord devient transparent, sans critère, tel que le nombre d'accidents du travail, il perd ainsi toute la perversité qui pouvait exister auparavant. Enfin, cet accord met fin à près de 20 années d'inégalité de traitement entre les agents, notamment en ce qui concerne les sommes perçues au titre de l'intéressement.



Concernant les avancements au choix, pour mémoire, 45 % pour les collègues Exécution et Maîtrise, 64 % collègue Cadre, 70 % pour les contingents "Jeunes Embauchés" 75 % le contingent "Jeunes Cadres", en signant cet accord, FO Énergie et Mines obtient un taux pouvant être qualifié d'historique et permet aux Electriciens et Gaziers de voir leur professionnalisme récompensé.

Ces accords s'inscrivent toutefois dans un contexte particulier et notamment celui d'un conflit social initié, il y a maintenant plusieurs semaines, visant à ce que les agents « récoltent le fruit de leur travail » permettant une meilleure répartition des richesses, avec :

- 5 % d'augmentation du Salaire National de Base pour toutes et tous
- une prime de 1 500 euros

Pour autant, ces accords n'enterrent pas nos revendications et **nous attendons toujours de nos dirigeants et plus spécifiquement de la Branche, une réponse à la hauteur des revendications du Personnel et des mesures salariales conséquentes.**